SECOURS SUD FRIBOURGEOIS
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

Association Secours Sud Fribourgeois
Assemblée des délégué-e-s

Mercredi 1er avril 2026, à 19h00, à La Joux

Membres présents	Selon liste annexée
Secrétaire PV	Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

1	**Constitution de l'assemblée**

M. François Genoud ouvre l'assemblée et adresse ses cordiales salutations aux participants, aux membres de l'association ainsi qu'aux représentants de la presse.

Ce jour, 38 communes sont représentées, pour un total de 197 voix. La majorité est ainsi fixée à 132 voix. Parmi celles qui sont excusées, on peut citer Bas-Intyamon, Billens-Hennens, Botterens, Grangettes, Grandvillard et Vuadens. Quant à celles de Châtel-sur-Montsalvens, Hauteville, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont, elles sont absentes sans s'être excusées au préalable.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolu à sa commune.

M. Francois Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, à savoir MM. Jacques Morand (Bulle) et Charles Ducrot (Châtel-Saint-Denis).

L'ordre du jour ainsi que la documentation ont été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée.

2	**Procès-Verbal de l'Assemblée du 8 octobre 2025**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 8 octobre 2025, à Bulle, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

3	**Rapport de gestion 2025**

Des remerciements sont adressés à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport 2025. La discussion est ouverte à ce sujet tout en précisant que ce document n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée.

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

4	**Comptes 2025**

a) compte de résultat

M. Florian Dubail prend la parole pour commenter les comptes 2025. Les remarques quant aux chapitres principaux sont d'ordre général.

Ambulances

Les comptes 2025 se sont clôturés par un excédent de CHF 612'399.26. Ce résultat n'est pas lié à des économies proprement dites mais s'explique par des recettes supplémentaires qui n'avaient pas été budgétées. En raison des prix à la pompe moins élevés que ce que le contexte conjoncturel présageait en 2025, les montants relatifs aux achats de carburants ont été moins conséquents que prévu. S'agissant des frais d'entretien des véhicules, ils se sont avérés importants. A ce sujet, il est rappelé que ceci s'explique par des délais de livraison des nouvelles ambulances de plus en plus longs obligeant celles déjà en service d'être plus sollicitées. Des frais en résultent immanquablement. Les garanties ont été prolongées pour diminuer en partie ces frais supplémentaires. Enfin, en raison d'interventions primaires plus importantes que ce qui avait été estimé, les revenus issus de ces facturations supplémentaires ont augmenté.

En conclusion, en lieu et place des CHF 12.78 p/habitant projetés, c'est CHF 7.16 p/habitant qui sera facturé.

Bataillon

Les comptes 2025 se sont clôturés par un excédent de CHF 605'922.90. Ce résultat s'explique quant à lui par des charges en termes de personnel moins élevées que ce qui avait été prévu. Le budget 2025 prévoyait par exemple le prélèvement dans nos fonds propres de CHF 150'000.-- pour éviter de demander aux communes une participation additionnelle. Or, il n'en sera rien au vu du bilan de l'exercice 2025.

S'agissant des bâtiments, la commune de Rue a facturé le DDP le 31 mars 2026, les frais liés n'apparaissent ainsi pas dans les comptes 2025.

Par ailleurs, l'ECAB accuse un retard dans la refacturation des interventions ce qui a une incidence sur nos comptes. Dès lors, les montants perçus sont inférieurs aux chiffres budgétés. Des écritures transitoires ne pouvant être réalisées à ce sujet, ce sont uniquement les sommes déjà reversées qui sont comptabilisées.

En conclusion, en lieu et place des CHF 15.60 p/habitant projetés, ce sont CHF 14.63 p/habitant qui sera facturé.

b) compte des investissements

Deux ambulances ont été livrées début 2026. Quant à l'achat d'un véhicule de service pour les Service des ambulances approuvé en 2024, cette acquisition n'a pas encore été réalisée. Une priorisation des projets en est la cause. Il y a lieu de relever que le lieu de stationnement d'un tel véhicule serait d'autre part problématique à l'heure actuelle par manque de place. Ce sujet sera repris en temps opportun.

Le renouvellement des uniformes des sapeurs-pompiers est en cours. Une grande partie des frais a été facturée seulement au début de l'année 2026. Ce crédit devrait être clôturé dans le courant de cette dernière.

Les sommes prévues pour les crédits d'étude des nouvelles casernes de Romont et Bulle n'ont pas encore été touchées. Si l'étude de projet de Romont est en stand-by actuellement, celui de Bulle a débuté.

Enfin, en ce qui concerne la nouvelle centrale des ambulances, les premières dépenses vont intervenir prochainement, notamment avec l'achat de nos parts dans la future PPE.

c) bilan

Le patrimoine administratif de l'association, qui est composé notamment de la caserne de Rue, des ambulances et des débiteurs, est important mais stable.

Au vu des excédents issus de cet exercice 2025, le Comité de direction propose d'en reverser une partie aux communes.

d) rapport de la commission financière

Dans son rapport, la Commission financière remercie les personnes concernées pour la bonne tenue des comptes. Elle relève que l'examen de ces derniers atteste une situation stable ainsi qu'un budget respecté et cela pour les deux entités de l'association.

Force est également de constater que tous les exercices depuis 2023 font état d'excédents qui sont ensuite rétrocédés aux communes. Les membres de la commission encouragent ainsi le Comité de direction à établir des budgets sans prendre en considération d'éventuels excédents, qu'ils soient désormais au plus proche de la réalité, quitte à ce que des participations supplémentaires soient sollicitées auprès des communes. Cette manière de procéder amènerait à une gestion plus cohérente des comptes.

S'agissant de l'achat de bâtiments, la commission recommande la création d'une ligne comptable indépendante pour chaque acquisition.

Concernant le suivi des investissements, la commission suggère, pour chaque dossier achevé, de produire une note de clôture synthétique, laquelle détaillerait non seulement la situation financière mais évaluerait l'atteinte des buts opérationnels fixés initialement. Cela garantirait ainsi une analyse complète de la pertinence et de la réussite du projet.

Au terme de son rapport, la Commission financière émet un préavis favorable et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2025 tels que présentés (cf. annexe)

e) discussion

Commune de Châtel-Saint-Denis

La question d'un amortissement concernant le Bataillon est évoquée. M. Florian Dubail indique que cela concernait l'achat des nouveaux uniformes et que leur amortissement débutera en 2026.

La parole n'est plus sollicitée par l'assemblée.

f) approbation

OUI	:	197 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité des communes présentes.

5	**Crédit d'investissement pour le renouvellement du logiciel Logobject (FIP)**

a) présentation

M. Francis Mirante précise qu'il s'agit là du logiciel qui permet aux ambulancier-ère-s d'établir leurs rapports d'intervention. Ce programme est également utile dans le cadre du Système de Management de la Qualité (SMQ) ainsi que lors des certifications du service.

b) rapport de la commission financière

Le rapport de la Commission financière soutient la demande de crédit telle qu'elle est présentée ce jour (cf. annexe).

c) discussion

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

d) approbation

OUI	:	197 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

La demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du logiciel Logobject (FIP) est approuvée à l'unanimité des communes présentes.

6	**Divers**

La parole n'est pas sollicitée.

M. François Genoud quant à lui souhaite la prendre un instant. Il rappelle que notre association a maintenant trois ans de vie sous sa nouvelle formation. L'identité commune désirée se fortifie au fil des années, il s'en réjouit et cela a été rendu possible grâce aux efforts de tous. Des remerciements appuyés vont aux délégué-e-s des communes membres, à l'ensemble des partenaires réunissant les préfectures, l'ECAB, les faîtières, les associations de districts ainsi que les autorités cantonales. Aux collaborateur-trice-s permanent-e-s et aux milicien-ne-s et enfin, aux membres du Comité de direction, avec une mention spéciale pour trois d'entre eux qui mettront fin à leurs obligations communales au terme de la présente législature, à savoir Mme Chantal Honnegger ainsi que MM. Philippe Dubey et Christian Cardinaux. M. François Genoud en profite pour souhaiter aux délégué-e-s concerné-e-s une bonne retraite politique et une bonne reprise à celles et ceux qui poursuivront leurs mandats respectifs.

Agenda

M. François Genoud transmet la date de la prochaine assemblée :

- mercredi 27 mai 2026 - Assemblée constitutive - Veveyse
- jeudi 8 octobre 2026 - Budget 2027 - Glâne

La parole n'étant plus sollicitée, M. François Genoud remercie les participants pour la bonne tenue des débats ainsi que la commission financière pour le travail fourni et détaillé.

Enfin, il invite tout un chacun à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h38.

Le Président

François Genoud
Préfet

Le secrétaire

Florian Dubail
Administrateur

Commission financière de l'Association des Secours Sud Fribourgeois
Législature 2021-2026

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s des SSF du 1er avril 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'Association, et M Jacques Wicht, président de la commission de gestion, le 25 mars 2026 pour une lecture détaillée des comptes 2025. Les explications et précisions demandées ont été fournies. La commission remercie et félicite le personnel et le comité de l'association pour la bonne tenue et la maitrise des comptes.

Compte de résultat 2025

Le compte de résultat de l'association est composé du compte 4220 Ambulances et du compte 15 Défense incendie et secours.

4220 Ambulances

Chiffres clefs

5.98 millions de charges dont :

- 4220.3010.01 Salaires personnel administratif + exploitation 3'627'547.15 (61%)

6.59 millions de revenus dont :

- 4220.01 Interventions primaires 4'923'782.95 (75%)
- 4612.00 Subventions des communes 1'394'300.31 (21%)

qui ensemble représentent 96% des revenus.
Les ratios sont proches de ceux des comptes 2024, avec une légère diminution de la part du financement communal, alors que dans le même temps les charges et les produits ont augmenté de 3%.

Tout excédent de contributions communales est intégralement restitué aux communes membres.

Le compte 4220 présente un résultat positif de CHF 612'399.26

301 Dépense inférieure au budget mais en hausse vs 2024, liée aux remplacements durant les congés maternité.
3151 Dépense hors budget consacrée à la prolongation de la garantie des ambulances.

15 Défense incendie et secours

Chiffres clefs

6.18 millions de charges dont :

- 1500.3010.01 Salaires personnel administratif + exploitation 1'171'002.55 (19%)
- 1501.3160.00 Loyers des bâtiments PA 972'910.00 (16%)
- 1503.3010.01 Soldes d'exercices et cours régionaux 1'260'740.05 (20%)

qui ensemble représentent 55% des charges.

6.79 millions de revenus dont :

- 1502.4260.02 Revenus d'interventions (missions subsidiaires) 243'764.08 (4%)
- 1505.4612.00 Taxes d'exemption 4'318'651.40 (64%)
- 1505.4632.00 Contributions des communes membres 1'702'599.60 (25%)

qui ensemble représentent 92% des revenus.
Les ratios sont comparables à ceux des comptes 2024 alors que dans le même temps les charges ont augmenté de 2% et les produits ont diminués de 5%.

Le compte 15 présente un résultat positif de CHF 605'922.90.
L'excédent des taxes et des contributions communales sera partiellement restitué aux communes membres. Le solde restant contribuera à une augmentation du capital, une mesure envisagée pour lisser les futures charges liées à l'acquisition des casernes.

1500 Défense incendie et secours

3113 Le compte 3113 agrège actuellement des charges hétérogènes. Pour respecter la transparence du MCH2, il est recommandé de ventiler les écritures selon : la nature - matériel (31x3) vs immatériel (31x8), le type de dépense - acquisitions(311x) vs entretien/maintenance (315x).
3199 Ce compte sera complètement utilisé en 2026, les montants sont principalement consacrés aux visuels des casernes.

1502 Intervention

4260 Les remboursements de l'ECAB, soumis aux délais de traitement juridique des dossiers, présentent un décalage temporel. Un rattrapage comptable est attendu sur les exercices suivants.

1503 Formation des miliciens

3138 La variation des frais dépend de la fréquentation, de la typologie et du lieu des formations. La baisse des charges ne reflète pas une réduction des efforts de formation, mais une modulation naturelle des coûts.

1504 Véhicules, engins, matériel et équipement

3300 Les amortissements des uniformes devraient débuter en 2026.

1505 Contributions et fonds spécial

3400 La charge budgétée de CHF 83'000.- (intérêts acquisition caserne de Rue) a été comptabilisée sous le compte 1500.3400.00 (prêt BCF). Le coût réel de l'argent s'avère inférieur aux prévisions. La Commission recommande de regrouper ultérieurement toutes les charges liées à un bâtiment sous son compte spécifique (1501) pour assurer une lisibilité complète par immeuble.

4612 Le montant de la taxe est stable : l'augmentation de la population a compensé l'impact financier de la modification du règlement.

Bilan

100 Les liquidés sont en diminution à CHF 1'349'839.77. Cette importante variation est principalement due au remboursement, en début d'année, du prêt de la commune de Romanel.

140 Le PA est composé essentiellement de la caserne de Rue et des véhicules

Suivi des investissements

Les données nécessaires au suivi des investissements ont été transmises à la Commission.

Chiffres clefs

Dépenses 2025 = CHF 6'395'344.73

Subventions 2025 = CHF 0.00

Situation générale et projets immobiliers

Tous les développements de casernes sont gelés dans l'attente de l'élaboration du concept "Casernes 2030 plus".
Les coûts d'acquisition de la caserne de Rue sont présentés de manière fractionnée : CHF 3'837'000.- au compte d'investissements (PA) et CHF 215'414.45 au compte de fonctionnement (PF), totalisant CHF 4'112'715.-. La Commission suggère, pour chaque investissement achevé, de produire une note de clôture synthétique. Celle-ci devrait non seulement détailler la situation financière (crédits votés, coût final et amortissements), mais aussi évaluer l'atteinte des buts opérationnels fixés initialement, garantissant ainsi une analyse complète de la pertinence et de la réussite du projet.
Le dossier de la centrale d'ambulances suit son cours, avec une planification financière ajustée à l'évolution générale du projet.

Matériel roulant et infrastructures mobiles

Les ambulances ont été acquises conformément aux prévisions budgétaires. La variation du montant s'explique par une dotation en équipements limitée aux besoins effectifs.
L'acquisition d'un véhicule de service, bien que maintenue au programme, a été reportée à un exercice ultérieur.

Conclusion

En conformité avec l'art. 72, lettre h) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le rapport de l'organe de révision sur les comptes de résultats 2024 tel qu'ils vous ont été présentés ce jour.

Chatel-St-Denis, le 28 mars 2026

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Laurent Menoud
Président

Eric Barras
Secrétaire

SECOURS SUD FRIBOURGEOIS
GLÂNE · VEVEYSE · GRUYÈRE

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s des SSF du 1er avril 2026

-

Investissements 2026

Renouvellement du logiciel Logoject (FIP)

La Commission a été informée de la nécessité, pour le Service des ambulances, de procéder au renouvellement du logiciel Logoject (FIP). Utilisé par l'ensemble des services d'ambulances du canton de Fribourg pour l'établissement des fiches d'interventions préhospitalières, ce logiciel est étroitement interconnecté au matériel embarqué et ne saurait être remplacé aisément par une solution tierce.

Ce renouvellement est rendu impératif par le rachat de l'éditeur, événement ayant entraîné une modification des conditions de support et, notamment, l'arrêt de la maintenance de la version actuellement exploitée par l'Association. La mise à niveau est coordonnée conjointement par les différents services cantonaux afin de garantir l'harmonisation des systèmes.

Compte tenu de ces contraintes techniques et de l'absence d'alternative viable, la Commission émet un préavis favorable à cet investissement et reconnaît son caractère lié.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Renouvellement du logiciel Logoject (FIP) » tel qu'il a été présenté ce jour.

Châtel-St-Denis, le 28 mars 2026.

Au nom de la commission financière de l'ASSF

Laurent Menoud
Président

Eric Barras
Secrétaire